

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 83 (1991)
Heft: 3

Artikel: RFTS (république fédérative tchèque et slovaque) : de la révolution à l'économie de marché
Autor: Mugglin, Urs
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386397>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RFTS (République fédérative tchèque et slovaque)

De la révolution à l'économie de marché

*par Urs Mugglin**

Fin novembre 1989, par sa détermination à renverser le régime communiste, la majorité de la population tchécoslovaque a fait basculer l'ancienne CSSR. Actuellement, pratiquement personne ne remet en cause la nécessité de modifier les structures en vue de remplacer l'économie planifiée par une économie de marché. Mais les avis ne sont pas unanimes quant à la marche à suivre. Le Forum des citoyens, mouvement populaire dont le premier but était d'évincer le gouvernement communiste, s'effrite maintenant que cet objectif a été atteint. Aujourd'hui, des divergences politiques et idéologiques se font jour. Le changement de système économique a commencé par entraîner une forte hausse du coût de la vie et du chômage, mais aussi par réveiller l'espoir d'améliorations et la crainte que les conditions de vie ne se détériorent. Dans ce contexte, les syndicats revêtent un rôle important en matière de défense des travailleuses et travailleurs. Les problèmes qu'ils ont à affronter sont multiples. D'une part, ils doivent se défendre contre le gouvernement bourgeois, dont la conception de l'économie de marché s'inspire avant tout du «thatchérisme», et ne prend donc que peu en considération les aspects sociaux; d'autre part, les nombreuses attentes de leurs membres ne pourront guère être satisfaites à court ou moyen terme.

Dans le sillage de la «perestroïka» et de la «glasnost» en URSS, la Tchécoslovaquie a elle aussi vécu des changements politiques et sociaux radicaux. Le grand tournant que connaît l'actuelle République fédérative tchèque et slovaque (RFTS), qui entrera dans l'histoire sous le nom de «révolution de velours» parce qu'elle s'est déroulée (pratiquement) sans violence, a débuté, dans les faits, le 29 novembre 1989. Sous la pression de la population, l'article constitutionnel stipulant le rôle dirigeant du Parti communiste tchécoslovaque (PCT) a été aboli à la suite de manifestations de protestation dans l'ensemble du pays. Deux jours après la répression violente des manifestations estudiantines à Prague (17 novembre 1989), divers groupements d'opposition se rassemblèrent pour former le Forum civique. En Slovaquie, son équivalent se nommait «Public contre la violence» (VPN). Ce sont les rassemblements populaires, conjugués à une grève générale, qui ont finalement eu raison du pouvoir que s'était attribué le PCT. Ce parti, bien que soutenant verbalement la «perestroïka», mais sans pour autant montrer la moindre volonté de changement concret, tenta de désamorcer la situation en

* Secrétaire de la Centrale suisse d'éducation ouvrière (CEO)

remplaçant ses dirigeants: Karel Urbanek succéda ainsi à Milos Jakes. Le 3 décembre 1989, Ladislav Adamec prenait la direction du pays.

Une semaine plus tard déjà, sous la pression de l'opinion publique et avec la participation déterminante de la «Table ronde», qui regroupait toutes les forces politiques importantes du pays, un gouvernement «d'entente nationale» était créé, présidé par le Slovaque Marian Calfa (sans parti, auparavant PCT). Le 29 décembre 1989, l'écrivain Vaclav Havel, représentant du Forum civique, était élu chef d'Etat.

Lors des élections (8 et 9 juin 1990) aux deux chambres de l'Assemblée fédérative (parlement national), le Forum et son équivalent slovaque «Public contre la violence» récoltaient 170 des 300 sièges, soit la majorité absolue. Le PCT devenait la deuxième force politique du pays avec 47 sièges, et l'Union chrétienne-démocrate la troisième avec 40 sièges. Le Parti social-démocrate ne franchissait pas le seuil des 5%, et ne pouvait donc pas entrer au parlement. Le gouvernement de coalition formé après ces élections se compose de représentants des deux mouvements civiques, de chrétiens-démocrates et d'indépendants.

L'élection du ministre des Finances conservateur Vaclav Klaus au poste de président et l'apparition au grand jour des divergences politiques entre les membres ont conduit à plusieurs scissions au sein du Forum civique. Sous la présidence de Vaclav Klaus, le parti démocratique (droite conservatrice) fut fondé; autour du ministre des Affaires étrangères Jiri Dienstbier (membre du PCT à l'époque du «Printemps de Prague»), c'est le Mouvement civique libéral (modéré) qui fut créé et, autour du ministre de l'Economie Dlouhy, l'Alliance civique démocratique. Un autre groupement a vu le jour sous la conduite du président suppléant du parlement et cosignataire de la Charte 77, Rudolf Battek: l'Union social-démocrate. Celle-ci est en concurrence avec le Parti social-démocrate qui, selon Battek, est infiltré par d'anciens communistes. En raison de ce morcellement, le Parti communiste est le groupe parlementaire le plus important. Le gouvernement de coalition continue toutefois de détenir la majorité avec 151 sièges, qui se répartissent comme suit:

– Parti démocratique	39
– Mouvement civique libéral	38
– Union démocrate-chrétienne	34
– Public contre la violence (VPN)	30
– Alliance civique démocratique	10

L'Union des social-démocrates compte six élus. Le mouvement dissident du VPN en faveur d'une Slovaquie démocratique dispose de 17 mandats. Ces deux mouvements sont en opposition avec le gouvernement.

L'économie de marché, un objectif commun

La quasi-totalité des groupements politiques sont favorables à une conversion du système de l'économie planifiée en une économie de marché d'inspiration occidentale. Généralement, les citoyennes et citoyens attendent de ce changement qu'il leur procure un niveau de vie plus élevé.

Le gouvernement, sous l'influence du ministre des Finances Vaclav Klaus, entend transformer radicalement les structures économiques et sociales, créer, comme ne cesse de le répéter Klaus, «une économie de marché sans adjectif». Toute composante sociale se voit ainsi combattue.

Selon le Premier ministre, Marian Calfa, le premier semestre de 1990 a été consacré à l'analyse des maladies de l'ancien système, et le second à l'adoption des mesures et lois nécessaires à sa guérison. Dès 1991, il sera donc possible d'entamer le passage à l'économie de marché. En effet, depuis le début de cette année, les prix de presque tous les produits ont été libérés. Les seuls plafonds qui subsistent concernent quelques denrées alimentaires. En moyenne, le prix de ces denrées a augmenté de 20 à 60%, voire de 100% dans certains cas extrêmes. Le prix du charbon a subi une hausse de 34% dès le 1er mai 1991, celui du gaz naturel de 134%. L'entrée en vigueur de ces mesures avait été prévue pour le début de l'année déjà, mais avait été repoussée grâce à la résistance manifestée par les syndicats. Les subventions accordées à l'industrie ont été rayées, exception faite de quelques rares cas où cette aide de l'Etat permettait le maintien d'une entreprise concurrentielle en proie à une crise momentanée. Par exemple, grâce à l'intervention du personnel et du syndicat concerné, la fabrique de tracteurs Zetor à Brno, s'est vu mettre à disposition plus de 570 millions de couronnes (env. 28 millions de francs suisses). Cette entreprise, qui occupe près de 10 000 personnes, faisait état de créances irrécouvrables pour un montant de 2,5 milliards de couronnes (dues en partie par l'URSS et l'Irak). Les banques n'avaient accordé aucun crédit de transition et les fournisseurs refusaient toute livraison qui n'était pas payée comptant. En outre, l'entreprise ne possédant pas d'avoirs aliénables, le gouvernement décida de lui accorder un crédit de soutien pour assurer sa survie.

La privatisation des entreprises et des régies d'Etat sera achevée dans trois ans environ, a déclaré le ministre responsable de ce ressort, Tomas Jezek. A l'exception de quelques firmes qui resteront propriété de l'Etat, le processus touchera l'ensemble des entreprises. Concrètement, la privatisation s'effectue au travers de ventes aux enchères (petite privatisation) ou de la vente d'actions (grande privatisation).

La loi sur la petite privatisation est entrée en vigueur le 1er décembre 1990. Dès le 26 janvier, Prague a connu les premières ventes aux enchères, en particulier dans les domaines de la restauration, de l'hôtellerie, des petites et moyennes

entreprises de production, de commerce et de services. En tout une centaine de milliers d'entreprises pourraient bien passer dans le secteur privé de cette manière. Ce sont les commissions locales de privatisation qui sont chargées de mener à bien les enchères. Si la propriété coopérative est exclue de ces dernières, le personnel des entreprises à privatiser n'a pas obtenu le droit de préemption qu'il exigeait. Seules sont avantagées les personnes qui avaient repris la gérance d'un magasin ou d'un restaurant avant le 1er octobre 1990: elles peuvent en devenir propriétaires sans passer par les enchères.

Les étrangers et étrangères ne sont admis à faire des offres qu'au second tour des enchères, lorsque aucun acheteur indigène ne s'est manifesté. Ce système comporte toutefois le risque de voir apparaître des hommes de paille indigènes. Les revenus que l'Etat tire de ces enchères sont consacrés à la promotion des entreprises. La proposition de la ministre du Commerce Stepova, selon laquelle les étrangers pourraient être habilités à acquérir, en dehors de la petite privatisation, des magasins dont la surface de vente est supérieure à 400m² et des grands magasins à la surface de vente supérieure à 2500m² a été refusée par le gouvernement dans un premier temps, mais aucune décision définitive n'a été prise pour l'heure. Outre des grandes chaînes de distribution néerlandaises et autrichiennes, Migros aurait manifesté son intérêt pour le marché tchèque et slovaque.

En ce qui concerne la grande privatisation— la loi est entrée en vigueur le 1er avril 1991 —, de grandes entreprises étatiques commencent par être transformées en sociétés anonymes, évaluées, puis transférées au «Fonds de la République pour la propriété nationale». Puis arrive la phase de vente, à laquelle les investisseurs étrangers ont le droit de participer. En outre, la population (âgée de plus de 18 ans) se voit gratifiée de coupons non transmissibles d'une valeur de 2000 couronnes, montants qui leur permettent d'acquérir des actions moyennant le paiement d'une taxe. Au cours des débats concernant la loi sur la transformation qui régit la grande privatisation, les réactions à la vente de toutes les entreprises autrefois étatiques à des propriétaires étrangers de capitaux et à la distribution gratuite de coupons ont été diverses, même au sein du Forum civique. Avantager la population indigène, lui accorder une participation (théorique) au capital social privatisé, telles sont les mesures qui doivent constituer la garantie politique de la réforme économique. Même si seuls les citoyennes et citoyens tchèques et slovaques sont en droit d'acquérir des actions avec leurs coupons, leur participation à moyen et à long terme est mise en question, puisque les actions, elles, peuvent être vendues à des étrangers. La progression de la paupérisation rend probable cette éventualité, les détentrices et détenteurs d'actions cherchant à se procurer rapidement des liquidités. L'hypothèse selon laquelle la population tchèque et slovaque se transforme en un peuple d'actionnaires est ainsi réduite à néant.

Au cours de l'an dernier déjà, des firmes tchèques et slovaques ont constitué des entreprises mixtes avec des sociétés étrangères afin de pourvoir les entreprises indigènes en capitaux et savoir-faire étrangers. A fin mai 1991, 197 entreprises suisses avaient choisi une telle forme de participation en RFTS. Seules les entreprises allemandes et autrichiennes y étaient plus nombreuses. De plus, on enregistre également la signature, ou la préparation d'accords de participation de groupes étrangers.

Mentionnons les exemples suivants:

- en décembre 1990, les entreprises Volkswagen ont convenu d'une participation de 25% aux usines automobiles Skoda à Mlada Boleslav, participation qui sera étendue à 70% dès 1995;
- il est prévu de restructurer le complexe de machines lourdes Skoda de Pilsen en six unités opérationnelles, avec la collaboration de sociétés partenaires; des entretiens avec ABB, entre autres, sont au programme;
- Nestlé et le groupe alimentaire français BSN prévoient une participation à la maison Cokoladovny.

Une autre forme de privatisation consiste à restituer des propriétés immobilières ou des firmes expropriées après la prise du pouvoir par le parti communiste le 25 février 1948. Le gouvernement estime que cette restitution concernera environ 70 000 petites entreprises d'une valeur de 300 milliards de couronnes, une somme qui correspond à environ 10% de toute la propriété d'Etat. Les émigrées et émigrés qui ne reviennent pas au pays perdent leur droit de prétention.

Fin mai 1991, le parlement a approuvé – malgré l'opposition des communistes – une loi concernant la restitution à leurs propriétaires, de propriétés foncières autrefois expropriées. Cette mesure concerne environ 3,3 millions d'anciens propriétaires fonciers. Après le premier rejet d'un projet en avril, on a laissé tomber la question fort controversée de la transformation des grandes propriétés agricoles (les coopératives) en entreprises fonctionnant suivant les critères de l'économie de marché. Actuellement, 90% des terres agricoles sont encore exploitées par des coopératives. Une loi spécifique décidera ultérieurement de leur avenir.

Conséquences sociales de la réforme économique

La suppression des subventions, la libération des prix dans un contexte qui ne connaît pas encore de véritable concurrence ont provoqué la baisse immédiate du niveau de vie d'une grande partie de la population. De plus, le

gouvernement a pris des mesures pour combattre l'inflation: taxe sur les importations, limitation des revenus des non-indépendants, et a adopté une politique fiscale et monétaire restrictive. Alors que le taux d'inflation était de 26% en janvier 1991, il aurait été de 2% seulement en avril, selon les déclarations du ministre des Finances Klaus.

Un sondage publié en mars 1991 fait apparaître que 26% des personnes interrogées déclarent devoir recourir à leurs économies ou à des emprunts, pour pouvoir acheter les denrées alimentaires nécessaires. 76% des personnes estiment que leur niveau de vie a baissé par rapport à l'année précédente, 29% croient en une amélioration de leur situation au cours des cinq années à venir, 21% à une stagnation, alors que 37% craignent une détérioration.

Le taux de chômage atteint 2,5% à fin avril 1991, ce qui correspond à 200 000 personnes. La République slovaque est la plus durement touchée puisqu'en avril, on y comptait plus de 114 000 chômeuses et chômeurs. Les estimations prudentes des spécialistes prévoient une progression du chômage de 5 à 6% dans l'ensemble du pays pour cette année. Les pessimistes, eux, le situent à 20%. L'allocation de chômage versée par l'Etat est de 1850 couronnes (env. 90 francs), ce qui représente 60% du salaire moyen.

La difficile mission des syndicats

Parallèlement à la chute du gouvernement communiste fin 1989, le syndicat unique de l'époque, le ROH (Mouvement syndical révolutionnaire), s'est lui aussi effrité. Lors d'un congrès tenu les 2 et 3 mars 1990, sa dissolution a été votée, ainsi que la création de la Confédération des syndicats (KOS). Peu avant, Bratislava voyait la naissance d'une union syndicale slovaque indépendante. En avril, leur fusion eut lieu au sein d'une Confédération tchèque et slovaque des syndicats (CS-KOS), à laquelle sont affiliées plus de 60 syndicats indépendants de branche, totalisant plus de 6 millions de membres. Avec la dissolution du ROH expira l'affiliation à la Fédération syndicale mondiale. En mai 1990, le CS-KOS devenait membre de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL).

Afin d'instaurer un consensus social, le CS-KOS créa un «Conseil d'harmonisation sociale et économique», doté d'une base tant fédérale (nationale) que régionale (Bohême/Moravie et Slovaquie). Il se compose paritativement de représentants des gouvernements des républiques, des associations patronales et des syndicats. Les résultats des consultations menées par cet organe n'ont pas force contraignante pour le gouvernement. En rapport avec la révision de quelques lois importantes concernant le travail et le secteur social, les syndicats ont fait des concessions de taille. Malgré cela, le gouvernement refuse les accords élaborés en commun. L'influence des

conseillers délégués à Prague par le gouvernement britannique a commencé à se faire sentir. Un «appel aux délégués du parlement de la RFTS» et des menaces de grève n'ont pas pu empêcher l'adoption, début décembre 1990, de la loi sur les négociations collectives sans qu'il soit prêté attention aux propositions de compromis faites par les syndicats. Cette loi constitue une version complètement remaniée du droit de grève. Les conflits de travail surgissant dans le cadre des conventions collectives ou des accords d'entreprise devront être soumis à un médiateur après une durée de négociation de 60 jours au moins. Si les parties ne parviennent pas à s'accorder, une grève légale pourra être déclarée avec l'approbation de plus de la moitié des membres du syndicat concerné et après avertissement préalable de trois jours. Les grèves dont l'objet n'a pas trait aux négociations collectives sont illégales.

La loi sur le travail a elle aussi été révisée en défaveur des travailleuses et travailleurs. Jusqu'alors, cette loi réglementait le droit traditionnel des syndicats à la participation et à la cogestion en matière de direction et d'administration des entreprises. Les syndicats ont renoncé au maintien de ce droit global et restreint leurs exigences en matière de droit à l'information sur la situation momentanée et les perspectives de l'entreprise ainsi qu'au droit de participation quant aux questions relatives à la situation économique et au développement de l'entreprise. Sous l'influence du ministre des Finances Klaus, qui qualifiait le droit d'intervention de relique du bolchevisme, les droits de participation ont été réduits à un vague droit à l'information.

Entre-temps, étant donné le peu d'efficacité du CS-KOS, d'autres syndicats se sont créés. Sous la désignation «Travail et liberté», s'est constituée une fédération qui se réfère à la doctrine sociale chrétienne et se situerait politiquement dans le voisinage de l'Union démocrate-chrétienne. Ce sont essentiellement dans les régions de Prague et d'Ostrava que 500 à 1000 personnes y ont adhéré. En mai 1991 s'est formé l'Union syndicale de la Bohême, de la Moldavie et de la Slovaquie. Il s'agit d'une organisation qui, selon ses propres indications, se considère comme une solution de rechange au CS-KOS, et espère voir adhérer non seulement des membres individuels, mais des syndicats entiers de branche. La présidence a été confiée à Karel Henes qui, fin novembre 1989, avait été le dernier président élu à la tête de l'Union syndicale communiste ROH avant sa dissolution. D'autres associations de travailleuses et travailleurs ont également vu le jour, mais elles ne représentent pour l'heure pas de poids significatif.

La CISL soutient le CS-KOS dans les activités de formation de permanentes et permanents syndicaux. Depuis novembre 1990, l'USS contribue aussi à cette aide. Grâce au soutien financier de la Confédération, plusieurs experts ont pu être délégués en RFTS afin de fournir à leurs collègues tchèques et slovaques des informations sur les problèmes du chômage et du recyclage, les fondements de l'économie de marché, les assurances sociales, la participation,

les négociations collectives et la question de l'emploi. La progression du chômage a incité le CS-KOS à s'adresser à notre collègue Marco Siegrist, qui avait organisé des cours sur le thème du «Chômage et du recyclage». En sa qualité de collaborateur de KABA (Kontaktstelle Arbeit Beruf, Ausbildung: bureau destiné à venir en aide aux chômeuses et chômeurs) à Zurich, il lui a été demandé de prendre position à propos d'un document de travail relatif à des propositions et mesures aptes à diminuer le chômage et les tensions sociales. Il a en outre été chargé d'élaborer un programme de cours destiné à déterminer la situation des chômeuses et chômeurs et les réorienter sur le plan professionnel. Au printemps 1992, des séminaires pour responsables de cours devraient voir le jour dans plusieurs régions de la RFTS. A cet effet, l'USS soumettra une demande d'appui financier à la Confédération.

Quelle voie pour l'avenir?

Sur la base des données actuelles, il est difficile de prévoir comment évoluera la situation en RFTS. Une hausse du chômage est certaine, et elle entraînera forcément un risque accru de tensions sociales. En raison de l'impossibilité de trouver un emploi pour beaucoup de jeunes en fin de scolarité, et du fait que la moitié des chômeuses et chômeurs sont âgés de moins de 30 ans, la situation ne peut que s'aggraver. A court terme, aucune reprise économique n'est à prévoir. En 1990, le volume de l'économie s'est rétréci de 3,5%, et durant les quatre premiers mois de cette année, la production industrielle était même inférieure de 13% à celle de la période correspondante de l'année précédente. Le Wiener Institut für internationale Wirtschaftsvergleiche estime que «ce n'est qu'au milieu des années 90» que les pays de l'Europe centrale et orientale pourront compter sur un essor économique. De plus, le pays se voit confronté à de graves problèmes d'énergie et d'environnement qui ne pourront pas être résolus à court terme. Enfin, la question des nationalités pose elle aussi des problèmes importants à la RFTS de même qu'au CS-KOS.

Les Etats occidentaux ont tout intérêt à accorder leur soutien à la RFTS et à d'autres pays de l'Est européen, afin de créer les bases nécessaires à un essor économique et une détente sur le plan social. S'ils y renoncent, ces jeunes démocraties seront en péril et le risque d'être envahis par une vague de migration se fera plus menaçant. Dans la mesure de leurs possibilités, les syndicats se sont ralliés à ce travail de soutien.